
Nomination des membres des organes subsidiaires du Conseil d'administration

Cote du document: EB 2024/141/R.15

Point de l'ordre du jour: 7 a)

Date: 28 mars 2024

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Documents de référence: Nomination des membres des organes subsidiaires du Conseil d'administration ([EB 2021/132/R.11](#) + [Add.1](#)), Élection des membres et des membres suppléants au Conseil d'administration ([GC 47/L.9](#) + [Add.1/Rev.1](#)).

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à prendre note des informations exposées dans le présent document et sera invité à approuver les propositions contenues dans l'additif correspondant.

Questions techniques:

Claudia ten Have

Secrétaire du FIDA

Bureau de la Secrétaire

courriel: c.tenhave@ifad.org

Deirdre Mc Grenra

Cheffe

Gouvernance institutionnelle et relations avec les membres

Bureau de la Secrétaire

courriel: igmr@ifad.org

Nomination des membres des organes subsidiaires du Conseil d'administration

I. Contexte

1. En application de l'article 11.1 de son Règlement intérieur, le Conseil d'administration « peut créer des comités et d'autres organes subsidiaires composés de ses membres ». Les comités et groupes de travail ci-après ont été mis en place par décision du Conseil d'administration:
 - a) Le Comité d'audit a été créé à la quinzième session du Conseil en avril 1982. À sa cent trente-huitième session en 2023, le Conseil d'administration a approuvé la version révisée du mandat et du règlement intérieur du Comité d'audit du Conseil d'administration ([EB 2023/138/R.9/Rev.1](#)).
 - b) Le Comité de l'évaluation a été créé à la trente-deuxième session du Conseil d'administration en décembre 1987. À sa cent deuxième session en 2011, le Conseil d'administration a approuvé le mandat et le règlement intérieur du Comité de l'évaluation, qui ont ensuite été révisés et approuvés par le Conseil en décembre 2013, en avril 2014 et en avril 2021 ([EB 2021/132/R.6/Rev.1](#)). Le Conseil a approuvé la Politique de l'évaluation révisée du FIDA en décembre 2015, qui a ensuite été révisée et approuvée par le Conseil en avril 2021 ([EB 2021/132/R.5/Rev.1](#)).
 - c) Le Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) a été créé à la quatre-vingt-septième session du Conseil d'administration en avril 2006, et son mandat a été approuvé en décembre 2006 ([EB 2006/89/R.48/Rev.1](#)).
2. À sa soixante et unième session, le Conseil d'administration a décidé que la composition du Comité d'audit et du Comité de l'évaluation devait être harmonisée avec la composition actuelle du Conseil d'administration, comme suit:
 - Liste A: 4 sièges
 - Liste B: 2 sièges
 - Liste C: 3 sièges
3. Ces sièges comprennent celui du président ou de la présidente du Comité.
4. Il a en outre été décidé que, pour le Comité d'audit, la présidence serait toujours réservée à un pays de la Liste A et que, pour le Comité de l'évaluation, la présidence serait toujours réservée à un pays de la Liste B ou de la Liste C, les choix relatifs à la rotation de la présidence demeurant du ressort exclusif des pays des Listes B et C.
5. La composition du Groupe de travail sur le SAFP est harmonisée avec celle des autres organes subsidiaires du Conseil d'administration.
6. À sa cent trente-deuxième session en avril 2021, le Conseil d'administration a approuvé la nomination des membres ci-après aux organes subsidiaires susmentionnés, pour un mandat triennal prenant fin en avril 2024.

Comité d'audit

Liste A: Allemagne, États-Unis d'Amérique, Italie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Liste B: Algérie et Venezuela (République bolivarienne du)

Sous-Liste C1: Angola

Sous-Liste C2: Chine

Sous-Liste C3: Argentine

Comité de l'évaluation

Liste A: France, Irlande, Pays-Bas (Royaume des), Luxembourg (d'avril 2021 jusqu'à la première session du Conseil d'administration en 2022), et Suisse (après la première session du Conseil d'administration en 2022 et jusqu'à la première session du Conseil d'administration en 2024)

Liste B: Indonésie et Nigéria

Sous-Liste C1: Cameroun (d'avril 2021 jusqu'à la première session du Conseil d'administration en 2023) et Égypte (après la première session du Conseil d'administration en 2023 et jusqu'à la première session du Conseil d'administration en 2024)

Sous-Liste C2: Inde

Sous-Liste C3: Mexique

Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP)

Liste A: Autriche, Canada, France et Suède

Liste B: Venezuela (République bolivarienne du) et Nigéria

Sous-Liste C1: Côte d'Ivoire

Sous-Liste C2: Bangladesh (d'avril 2021 jusqu'à la première session du Conseil d'administration en 2022) et République de Corée (après la première session du Conseil d'administration en 2022 et jusqu'à la première session du Conseil d'administration en 2024)

Sous-Liste C3: Costa Rica (d'avril 2021 jusqu'à la première session du Conseil d'administration en 2022) et République dominicaine (après la première session du Conseil d'administration en 2022 et jusqu'à la première session du Conseil d'administration en 2024)

II. Décision demandée

7. Conformément aux dispositions de l'article 11.1 de son Règlement intérieur, le Conseil d'administration est invité à prendre note des informations contenues dans le présent document en ce qui concerne la nomination des membres:
 - a) du Comité d'audit;
 - b) du Comité de l'évaluation;
 - c) du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance.
8. Les membres de ces organes seront nommés pour une période triennale prenant fin en avril 2027.
9. Un additif au présent document sera élaboré et soumis à l'approbation du Conseil d'administration; il indiquera la composition proposée des organes subsidiaires.

10. La pièce jointe au présent document, communiquée à titre de référence, fait état de la nouvelle composition du Conseil d'administration à l'issue de l'élection tenue à la quarante-septième session du Conseil des gouverneurs, le 15 février 2024 (voir le document GC 47/L.9/Add.1/Rev.1).

Composition du Conseil d'administration pour le mandat triennal 2024-2026

<i>Liste et Membre</i>	<i>Membre suppléant</i>
Liste A	
Allemagne	Suisse
Canada	Finlande
États-Unis d'Amérique	Espagne
France	Belgique
Italie	Autriche
Japon	Danemark
Norvège	Suède
Pays-Bas (Royaume des) [2024-2025 (jusqu'au GC48)]	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord [2024-2025 (jusqu'au GC48)]
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord [2025 (après le GC48)-2026]	Pays-Bas (Royaume des) [2025 (après le GC48)-2026]
Liste B	
Arabie saoudite	Indonésie
Koweït	Émirats arabes unis
Nigéria	Qatar
Venezuela (République bolivarienne du)	Algérie
Liste C	
Sous-Liste C1	
Afrique	
Angola (1 ^{er} juillet 2025-2026)	Égypte (1 ^{er} juillet 2025-2026)
Cameroun	République-Unie de Tanzanie (2024-30 juin 2025)
	Érythrée (1 ^{er} juillet 2025-2026)
Égypte (2024-30 juin 2025)	Angola (2024-30 juin 2025)
Sous-Liste C2	
Europe, Asie et Pacifique	
Chine	Pakistan
Inde	République de Corée
Sous-Liste C3	
Amérique latine et Caraïbes	
Brésil	Argentine
Mexique	Pérou